

SICAV L'INVESTISSEUR**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2012.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 542 774 DT**, un actif net de **1 526 656 DT** et un résultat bénéficiaire trimestriel de **17 701 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 29 Octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes :
Salah DHIBI

SICAV L'INVESTISSEUR

BILAN
Arrêté au 30/09/2012
(en dinars tunisiens)

Actif	NOTE	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	AC 1	1 198 673	1 131 607	1 142 546
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 035 674	920 412	929 069
Obligation et valeurs assimilées		162 999	211 195	213 477
Autres valeurs				
Placements monétaires disponibilités	AC 2	344 101	415 680	441 602
Placements monétaires		205 129	378 525	381 532
Disponibilités		138 972	37 155	60 070
Créances d'exploitation	AC 3	-	2 070	-
TOTAL ACTIF		1 542 774	1 549 357	1 584 148
PASSIF		16 118	13 605	13 061
Opérateurs Créiteurs	PA 1	16 118	13 605	13 061
TOTAL PASSIF		16 118	13 605	13 061
ACTIF NET		1 526 656	1 535 752	1 571 087
Capital	CP 1	1 501 498	1 508 074	1 542 254
Sommes Distribuables	CP2	25 158	27 678	28 833
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	13	13
Sommes distribuables de l'exercice		25 154	27 665	28 820
ACTIF NET		1 526 656	1 535 752	1 571 087
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 542 774	1 549 357	1 584 148

SICAV L'INVESTISSEUR

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2012
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/07 au 30/09/12	Période du 01/01 au 30/09/12	Période du 01/07 au 30/09/11	Période du 01/01 au 30/09/11	Période du 01/01 au 31/12/11
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	10 225	31 234	13 245	30 057	32 339
Dividendes		8 457	25 410	10 964	22 222	22 222
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 768	5 824	2 281	7 835	10 117
Revenus des placements monétaires	PR 2	1 584	7 203	2 998	8 600	11 607
Total des revenus des placements		11 809	38 437	16 243	38 657	43 946
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 006	-12 012	-3 767	-11 029	-14 963
Revenu net des placements		7 803	26 425	12 476	27 628	28 983
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges		-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation		7 803	26 425	12 476	27 628	28 983
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-1 167	-1 271	50	36	-163
Sommes distribuables de l'exercice		6 636	25 154	12 526	27 664	28 820
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 167	1 271	-50	-36	163
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		-26 041	22 553	73 616	-36 197	1 051
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		36 210	39 644	-	262	7 882
Frais de négociation		-271	-835	-	-3	-73
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 701	87 787	86 092	-8 310	37 843

SICAV L'INVESTISSEUR

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2012
(en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/12	Période du 01/01 au 30/09/12	Période du 01/07 au 30/09/11	Période du 01/01 au 30/09/11	Période du 01/01 au 31/12/11
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	17 701	87 787	86 092	-8 310	37 843
Résultat d'exploitation	7 803	26 425	12 476	27 628	28 983
Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres	-26 041	22 553	73 616	-36 197	1 051
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	36 210	39 644	-	262	7 882
Frais de négociation	-271	-835	-	-3	-73
Distribution de dividendes	-	-28 829	-	-27 346	-27 346
Transactions sur le capital	-76 662	-103 389	3 018	4 374	-6 445
a- Souscriptions	-	5 164	3 018	8 311	8 310
Capital	-	6 200	4 000	11 400	11 400
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-1 041	-1 032	-3 158	-3 158
Régularisation des sommes distribuables	-	5	50	69	68
b- Rachats	-76 662	-108 553	-	-3 938	-14 755
Capital	-90 500	-129 100	-	-5 500	-19 200
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	15 005	21 824	-	1 595	4 676
Régularisation des sommes distribuables	-1 167	-1 277	-	-33	-231
Variation de l'actif net	-58 961	-44 431	89 110	-31 282	4 053
Actif net					
en début de période	1 585 617	1 571 087	1 446 642	1 567 034	1 567 034
en fin de période	1 526 656	1 526 656	1 535 752	1 535 752	1 571 087
Nombre d'actions					
en début de période	19 328	19 652	19 749	19 730	19 730
en fin de période	18 423	18 423	19 789	19 789	19 652
VALEUR LIQUIDATIVE	82,867	82,867	77 ,606	77 ,606	79 ,945
Taux de rendement de la période	1,01%	5,49%	5,95%	-0,54%	2,4%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2012
(en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'Investisseur** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont:

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;

- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

N1- NOTES LIEES AU BILAN

ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Actions	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Actions et droits rattachés	963 253	848 163	819 572
Différence d'estimation sur actions	72 421	12 885	49 615
Actions sicav	-	59 628	59 627
Différence d'estimation sur actions sicav	-	-264	255
Total	1 035 674	920 412	929 069

Obligations

Obligations	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Obligations	159 990	207 222	207 222
Intérêts courus	3 009	3 975	6 257
DE/Obligations	-	-2	-2
Total	162 999	211 195	213 477

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires

BTCT	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
BTCT	210 000	390 000	390 000
BTCT, intérêts précomptés	-6 605	-14 409	-14 409
Intérêts courus	1 734	2 934	5 941
Total	205 129	378 525	381 532

Disponibilités

Liquidités	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Avoirs en Banque	138 972	37 155	60 070
Sommes à l'encaissement	-	-	-
Total	138 972	37 155	60 070

AC 3- Créances d'exploitation

Autres créances	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Dividendes à recevoir	-	2 070	-
Total	-	2 070	-

PASSIF**PA 1- Opérateurs Créiteurs**

PASSIFS	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Gestionnaire	3 509	3 415	2 461
Commission réseau	11 294	9 700	10 093
commissions dépositaire	1 315	490	507
Total	16 118	13 605	13 061

CAPITAL**CP 1- Capital**

SITUATION NETTE	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
capital social	1 965 200	1 973 000	1 973 000
Souscriptions	6 200	11 400	11 400
Rachats	-129 100	-5 500	-19 200
Frais de négociation	-835	-3	-73
VDE/ actions	72 421	12 885	49 614
VDE/ obligations	-	-2	-2
VDE/ OPCVM	-	-264	255
Plus value/ actions	82 890	-	7 621
Moins value/ actions	-42 201	-	-
Plus value/ OPCVM	-	262	261
Moins value/ OPCVM	-1 045	-	-
+/- val/report OPCVM	-255	-70	-70
+/- val/report actions	-49 615	-48 748	-48 748
+/- val/report obligation	2	2	2
Sous total	1 903 662	1 942 962	1 974 060
Report à nouveau	4	13	13
Résultat de l'exercice en instance	-	-	-
Résultats non distribuables	-422 946	-433 325	-433 325
Régularisation SND (souscription)	-1 042	-3 158	-3 158
Régularisation SND (rachats)	21 824	1 595	4 676
Régularisation RAN (souscription)			1
Régularisation RIA (souscription)			
Régularisation RIA (rachats)			
Total	-402 160	-434 875	-431 793
Total classe 1	1 501 502	1 508 087	1 542 267
Somme distribuable des exercices antérieurs	-4	-13	-13
Capital	1 501 498	1 508 074	1 542 254

CP2- Sommes Distribuables**Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Sommes distribuables de l'exercice	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
RAN sur arrondis de coupons	4	13	13
Total	4	13	13

Sommes distribuables de l'exercice	30-09-2012	30-09-2011	31-12-2011
Sommes distribuables Résultat	25 154	27 665	28 820
Total	25 154	27 665	28 820

Total Actif net	1 526 656	1 535 752	1 571 087
capital	1 501 498	1 508 074	1 542 254
sommes distribuables	25 158	27 678	28 833

N2-Notes liées au compte de résultat**PR 1- Revenus du portefeuille - titres****Dividendes**

Dividendes	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Revenus actions, valeurs assimilées et droits rattachés	8 457	23 114	10 964	20 700	20 700
Revenus OPCVM	-	2 296	-	1 522	1 522
Dividendes	8 457	25 410	10 964	22 222	22 222

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/07 au 30/09/ 2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	1 768	3 010	2 281	3 975	6 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-	-6 257	-	-7 899	-7 899
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	-	9 071	-	11 759	11 759
Total	1 768	5 824	2 281	7 835	10 117

PR 2 Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/07 au 30/09/ 2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-405	1 734	54	2 934	5 941
Revenus bons de trésor (Report)	-	-5 941	-	-3 676	-3 676
Revenus bons de trésor (Réalisé)	1 989	11 410	2 905	9 303	9 303
Intérêts sur comptes de dépôts	-	-	39	39	39
Total	1 584	7 203	2 998	8 600	11 607

PR 3 Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Régularisation SD exercice en cours (souscription)	-	5	50	68	68
Régularisation SD exercice en cours (rachats)	-1 167	-1 276	-	-32	-231
Total	-1 167	-1 271	50	36	-163

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	31-12-2011
Rémunération du Gestionnaire	3 204	9 610	3 013	8 823	11 971
Rémunération de réseau	401	1 201	377	1 103	1 496
Rémunération du dépositaire	401	1 201	377	1 103	1 496
Total	4 006	12 012	3 767	11 029	14 963

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2012 à **1 198 673 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 30-09-2012	% de l'actif net
Actions et droits rattachés		963 252,941	1 035 673,637	67,84%
ADWYA	3 400	21 984,463	27 781,400	1,82%
AMS	2 500	39 000,000	37 265,000	2,44%
ARTES	2 250	21 210,000	21 152,250	1,39%
ASSAD	4 003	12 242,131	37 724,272	2,47%
ATB	5 000	26 785,051	26 070,000	1,71%
ATL	7 100	16 928,970	35 698,800	2,34%
BNA	750	10 455,000	7 312,500	0,48%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	48 872,772	3,20%
BT	9 500	87 706,660	118 740,500	7,78%
BTE (ADP)	1 150	35 200,000	31 956,200	2,09%
CARTHAGE CEMENT	16 724	52 740,400	64 922,568	4,25%
CIMENTS DE BIZERTE	651	4 649,116	5 012,700	0,33%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	43 032,000	2,82%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	56 613,404	3,71%
ESSOUKNA	1 600	6 985,600	17 440,000	1,14%
GIF-FILTER	6 000	57 060,000	46 446,000	3,04%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	45 332,040	2,97%
SERVICOM	6 058	19 688,500	66 850,030	4,38%
SIPHAT	3 450	79 948,000	44 160,000	2,89%
SITS	1 272	3 342,980	4 261,200	0,28%
SOTRAPIL	2 363	64 871,559	40 650,689	2,66%
SPDIT-SICAF	5 208	33 389,864	36 732,024	2,41%
STB	400	6 782,000	3 466,400	0,23%
TPR	9 900	36 899,717	55 578,600	3,64%
TUNIS RE	1 060	9 895,427	10 300,020	0,67%
TUNISAIR	9 152	26 017,393	15 915,328	1,04%
TUNISIE LAIT	11 000	49 870,000	48 400,000	3,17%
UIB	2 000	37 980,000	37 984,000	2,49%
ASSAD DA 1/23	7	0,931	2,940	0,00%
OBLIGATIONS		159 990,000	162 999,410	10,67%
AIL 2009-1	500	20 000,000	20 625,137	1,35%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990,000	81 656,246	5,35%
HL F 2010/1	1 000	60 000,000	60 718,027	3,98%

TOTAL		1 123 242,941	1 198 673,047	78,51%
--------------	--	----------------------	----------------------	---------------

NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2012 se détaillent comme suit :

Capital au 30-06-2012

Montant	1 567 095
Nombre de titres	19 328
Nombre d'actionnaires	51

Souscriptions réalisées

Montant

Nombre de titres émis

Nombre d'actionnaires entrants

Rachats effectués

Montant <90 500>

Nombre de titres rachetés <905>

Nombre d'actionnaires sortants <3>

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres <26 041>

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres 36 210

Frais de négociation <271>

Régularisation des sommes non distribuables 15 005

Capital au 30-09-2012

Montant 1 501 498

Nombre de titres 18 423

Nombre d'actionnaires 48

NOTE 5 / Contrôle des ratios réglementaires**Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif**

NIVEAU REGLEMENTAIRE		Réalisé	Observations
Ratio emploi en Valeurs mobilières	Min = 50% Max = 80%		
	Portefeuille / AN > 50%	78,51%	Conforme
Ratio de quasi liquidité	Min = 0% Max = 30%		
	Portefeuille / AN < 30%	13,44%	Conforme
Ratio de liquidité immédiate	Max = 20%	9,10%	Conforme
Ratio de liquidité générale	Min = 20% Max = 50%	22,54%	Conforme
Ratio OPCVM	Max = 5%	0,00%	Conforme
Ratio par émetteur	Max = 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1000 000 DT Capital actuel = 1 501 498 DT		Conforme